

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le **16 AOUT 2017**

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mme FIFI

Réf. : PF/PPP/N° 10596

Maître Olivier DESCAMPS
72 rue de Lessard
76100 Rouen

Maître,

Par courrier en date du 28 juillet 2017, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation de votre permis de conduire.

Après un examen attentif de votre dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que vous avez suivi les 18 et 19 novembre 2016 vous a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, votre permis de conduire est doté de cinq points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la chef de la section du permis à point
du bureau national des droits à conduire



Fabienne FONTAS